



# Procès-Verbal

## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

---

### Réunions des 12 et 16 Décembre 2019

Présents : MM. GOURMAND, D'AGOSTINO, BOURGOGNON, DANON, GRANJON.

Réunion téléphonique : M. DUCHER.

Assiste : Mme VALDES

## 1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

---

### 1.1. Confirmations de niveau de classement

#### **BEAUMONT : Complexe Sportif de l'Artière – NNI. 630320101**

Cette installation est classé en Niveau 5 SYE jusqu'au 17/09/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en 4 SYE et des documents transmis :

- Demande de classement du 11 Septembre 2019
- Rapport de visite effectué par MM. DUCHER et GOURMAND du 11 Septembre 2019
- L'AOP du 25 Juillet 2019
- PV CDS du 23 Avril 2019

**La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

#### **PAULHAGUET : Stade Eugène Sabatier – NNI. 431480101**

Cette installation était classée niveau 5 gazon jusqu'au 22/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 5 gazon et des documents transmis.

AOP du 09/06/1999

Demande de classement de MM. CHAMALY et GAGNE du 21/11/2019.

Absence de Rapport de visite

#### **Titre 6 – Circulaire 19**

*A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3).*

*Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du sol de l'aire de jeu.*

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en Niveau 5 gazon jusqu'au 12/12/2029.**

**Ce classement ne concerne que l'aire de jeu 101 x 62.**

#### **SOLIGNAC SUR LOIRE - Stade Pierre Pages - NNI N° 432410101.**

Cette installation était classée niveau 5 gazon jusqu'au 07/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 5 gazon et des documents transmis.

AOP du 13/09/1999

Demande de classement de MM. CHAMALY et GAGNE du 09/11/2019.

Absence de Rapport de visite

### **Titre 6 – Circulaire 19**

*A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3).*

*Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du sol de l'aire de jeu.*

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en Niveau 5 gazon jusqu'au 12/12/2029.**

**Ce classement ne concerne que l'aire de jeu 100 x 60.**

### **COSTAROS : Stade Le PECHAY – NNI. 430770101.**

Cette installation était classée niveau 5 gazon jusqu'au 08/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 5 gazon et des documents transmis.

AOP du 06/05/1999

Demande de classement de MM. CHAMALY et GAGNE du 06/11/2019.

Absence de Rapport de visite

### **Titre 6 – Circulaire 19**

*A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3).*

*Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du sol de l'aire de jeu.*

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en Niveau 5 gazon jusqu'au 12/12/2029.**

**Ce classement ne concerne que l'aire de jeu 105 x 65.**

### **BUSSIÈRES : Stade Jean Giraud – NNI 420290101.**

Cette installation était classée 5 Gazon jusqu'au 07/07/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 5, revêtement gazon et des documents transmis.

Photos.

Attestation de capacité.

Demande de classement de M. FOURNI du 11/06/2019.

***Elle prend note de 2 accords FFA sur la sécurisation de l'installation.***

**Au regard des éléments transmis, elle prononce la confirmation du classement de cette installation en niveau 5 gazon jusqu'au 04/12/2029.**

**Ce classement ne concerne que l'aire de jeu 105 x 65.**

### **CHAMPDIEU : Stade André Peuvergne – NNI 420460101.**

Cette installation était classée 5 Gazon jusqu'au 02/11/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 5, revêtement gazon et des documents transmis.

Attestation de capacité du 29 octobre 2019.

Demande de classement de M. TRICAUD du 28/10/2019.

**Au regard des éléments transmis, elle prononce la confirmation du classement de cette installation en niveau 5 gazon jusqu'au 04/12/2029.**

**Ce classement ne concerne que l'aire de jeu 105 x 65.**

**A la prochaine échéance, les vestiaires devront être conformes à la directive 19.**

**SANSSAT - Stade Pierre Chavanon – NNI. 032660101.**

Cette installation était classée jusqu'au 11/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement niveau 6 gazon et des documents transmis.

Demande de classement et Rapport de visite de M. CHUCHROWSKI du 24/10/2019.

AOP du 23/10/2019

**Au regard des éléments transmis, elle confirme le classement de cette installation en niveau 6 gazon jusqu'au 12/12/2029.**

**Ce classement ne concerne que l'aire de jeu de 100 x 60.**

**HAUTERIVE - Stade Municipal : NNI. 031260101.**

Cette installation était classée jusqu'au 11/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement niveau 6 gazon et des documents transmis.

Demande de classement et Rapport de visite de M. CHUCHROWSKI du 22/10/2019.

AOP du 22/10/2019

**Au regard des éléments transmis, elle confirme le classement de cette installation en niveau 6 Gazon jusqu'au 12/12/2029.**

**Ce classement ne concerne que l'aire de jeu de 100 x 55.**

**AVERMES : Stade des Iles 3 – NNI. 030130103.**

Cette installation est classée niveau 5 gazon jusqu'au 28/03/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau Foot à 11 gazon et des documents transmis.

AOP du 19/06/2018.

Demande de classement et rapport de visite de MM. DUCHER GUERRIER du 08/12/2019.

**Le transfert des vestiaires du terrain n° 3 pour le terrain n° 2, ne permet plus un classement de niveau 5 gazon de cette installation.**

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en niveau Foot A11 gazon jusqu'au 12/12/2029.**

***Ce classement ne concerne que l'aire de jeu 105x68.***

***Pour son classement en niveau 5 l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des terrains lors de la demande.***

**MONTFAUCON EN VELAY : Stade des Maisonnettes – NNI. 431410102.**

Cette installation était classée 5 stabilisé jusqu'au 05/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau 6, revêtement stabilisé et des documents transmis.

Attestation de capacité du 24 août 2009.

Demande de classement de MM CHAMALY et GAGNE du 13/11/2019.

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation au niveau 6 stabilisé jusqu'au 04/12/2029.**

**1.2. Changement de niveau de classement**

**AVERMES : Stade des Iles – NNI. 030130102**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 24/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Demande du classement du 8 Novembre 2019
- Rapport de visite effectué le 8 Novembre 2019 par M. GUERRIER.
- Plans
- l'AOP du 8 Novembre 2019.
- Tests in situ du 11 Décembre 2019, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

**La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 6 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

### 1.3 Avis préalable

#### **FOISSIAT : Stade Municipal – NNI. 011630101**

Cette installation était classée niveau 5 jusqu'au 11/02/2029

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une mise en conformité des vestiaires et des documents transmis.

Lettre d'intention de la Mairie.

Plans des vestiaires.

Demande d'avis préalable du 22 Aout 2019.

**Elle émet un avis favorable pour la rénovation et mise aux normes des vestiaires sous réserve du respect des Règlements des Terrains depuis le 31 Mai 2014.**

Pour son classement en niveau 5 l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

#### **VALLON EN SULLY : Stade des Grands Champs 1 – NNI. 032970101**

Cette installation était classée niveau 5 Gazon jusqu'au 26/11/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis.

Lettre d'intention de la Mairie.

Plans.

Dossier technique.

Demande d'avis préalable.

**Elle émet un avis favorable pour la mise en place d'un système d'arrosage sous réserve du respect des Règlements des Terrains depuis le 31 Mai 2014.**

Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 105 x 68 m.

## **3. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**

---

### 3.1 Confirmation de niveau de classement

#### **GLEIZE : Stade Montmartin – NNI. 690920101**

L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 15/11/2019.

Eclairement moyen horizontal : 377 lux

Facteur d'uniformité : 0.80

Rapport Emini/Emaxi : 0.73

**La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

**FEYZIN : Stade Jean Bouin – NNI. 692760101**

L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 14/11/2019

Eclairement moyen horizontal : 263 lux

Facteur d'uniformité : 0.77

Rapport Emini/Emaxi : 0.57

**La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

**VILLEFRANCHE SUR SAONE : Stade Armand Chouffet – NNI. 692640101**

L'éclairage est classé en Niveau E3 jusqu'au 15/11/2019.

Eclairement moyen horizontal : 396 lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emini/Emaxi : 0.62

**La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

**BOURGOIN JALLIEU : Stade Chantereine – NNI. 380530101**

L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 15/11/2019.

Eclairement moyen horizontal : 214 lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

**La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

**LE POUZIN : Stade Emile Dupau – NNI. 071810101**

L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 18/12/2019.

Eclairement moyen horizontal : 254 lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emini/Emaxi : 0.56

**La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

**BON EN CHABLAIS : Complexe Sportif – NNI. 740430101**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 13/11/2019.

Eclairement moyen horizontal : 153 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.41

**La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 12 Décembre 2020.**

**EYBENS : Stade Roger Journet – NNI. 381580201**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 16/01/2018

Eclairement moyen horizontal : 161 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.48

**La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 16 Décembre 2020.**

### **3.2 Demande de classement**

#### **SAINT PRIEST : Stade Jacques Joly – NNI. 692900103**

Eclairage moyen horizontal : 147 lux

Facteur d'uniformité : 0.77

Rapport Emini/Emaxi : 0.54

**La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 12 Décembre 2021.**

### **3.3 Demande d'avis préalable**

#### **Enval : Stade des Gravieres – NNI. 631500101**

Cet éclairage est classé niveau E5 jusqu'au 22/08/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis.

Demande d'avis préalable du 09/12/2019

Elle émet un avis favorable pour la réfection de l'éclairage en LED.

## **4. AFFAIRES DIVERSES**

---

### **Courriers reçus le 10 Décembre 2019**

District de Lyon et du Rhône : Reçu le diagnostic de conformité de l'éclairage pour le stade de Mornant.

Mairie de Saint Priest : Reçu l'attestation de conformité pour les éclairages du stade Joly.

### **Courrier reçu le 11 Décembre 2019**

Vienne Condrieu Agglomération : Reçu l'AOP du Complexe Sportif à St Romain en Gal.

### **Courrier reçu le 12 Décembre 2019**

District de la Loire : Demande de classement fédéral du stade la Rivière à Renaison.

### **Courriers reçus le 13 Décembre 2019**

District de l'Allier : Reçus les tests in situ du stade Municipal à Avermes.

District du Puy-de-Dôme : Demande d'avis préalable d'éclairage du stade des Gravieres à Enval.

### **Courriers reçus le 16 Décembre 2019**

District de l'Isère : demande de confirmation de classement d'éclairage du stade Roger Journet à Eybens.

District de Haute Savoie Pays de Gex : Demande de classement fédéral du Complexe Sportif à Bons en Chablais.

District de Lyon et du Rhône : Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade Laurent Gérin à Venissieux.

District de l'Isère : Reçus les photos du terrain du Parc des sports Paul Bourgeat à Gières.

District de l'Allier : Reçu le rapport de visite suite aux travaux de sécurisation du stade Municipal d'Agonges.

### **Courriers reçus le 17 Décembre 2019**

Mairie de Décines Charpieu : Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade Raymond Troussier.

District de l'Isère : Demande de classement fédéral du stade de la Saulaie à St Marcellin.

Mairie de St Etienne :

Demande d'avis préalable du Parc des Sports Etivallière E1.

Reçus les tests in situ du stade Dury et du Parc des Sports Etivallière E1.

District de l'Ain : Demande de renseignement sur l'homologation de l'éclairage du stade Moulin Neuf de Montrevel en Bresse.

Communauté de Communes Crestois et du Pays de Saillans : Reçu le relevé des éclairagements horizontaux du stade de Crest.

Le Président,

Le Secrétaire,

Roland GOURMAND

Henri BOURGOGNON